

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-45

Programme ADAPT – Modification du plan de financement de la commande groupée 2022

Date de la convocation
05/04/2022

Le 12 avril 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		M.H. MICHON	X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie			X		
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe			X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			X		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée		P. BRUGERE	X		
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles		B. POUYAUD	X		
	MOUNAUD Patrick			X		
	SALVIAT Gérard		P. BRUGERE	X		
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	3		6	6
	TOTAL EPCI et communes	6	4		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

6109 : programme ADAPT

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 30 : Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 38 : Développer les coopérations

Hors Contrat de Parc 2018 – 2022

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

Vu la délibération n°B.2021-68 en date du 15 septembre 2021 du Bureau syndical approuvant le programme d'animation et d'action 2021-2023 « Adaptation au changement climatique » ;

Vu la délibération n°B.2021-45 en date du 25 mai 2021 du Bureau syndical approuvant la première commande groupée de récupérateurs d'eau pluviale ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B.2022-14 du Bureau syndical du 18 janvier 2022 approuvant la commande groupée de récupérateurs d'eau pluviale de 2022.

Considérant que la réalisation d'actions d'adaptation au changement climatique, de mobilisation citoyenne et de sensibilisation à l'économies d'eau s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Dans le cadre de son Plan Climat Energie volontaire, le SMAG PNRML s'est engagé dans un programme d'action et d'animation 2021 puis 2022-2024 « Adaptation au changement climatique », soutenu par l'ADEME. Cette programmation engage le SMAG PNRML à proposer une commande groupée par an à ses habitants, en vue d'accompagner le changement de comportement.

Depuis quelques années, le territoire fait face à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents et longs. La diminution de la quantité d'eau disponible a un réel impact sur les milieux et les activités humaines (agriculture, sylviculture notamment).

Dans une optique de sensibilisation du plus grand nombre à une gestion raisonnée de la ressource en eau, le SMAG PNRML peut proposer une commande groupée en lien avec le sujet.

Description du projet :

Suite au succès de l'opération de commande groupée 2022 et au nombre important de récupérateurs d'eau pluviale commandé, il est proposé de modifier le plan de financement en augmentant les dépenses de 1 000€.

Nouveau tableau de financement du projet :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Récupérateurs d'eau pluviale	19 000 €	Revente des récupérateurs d'eau pluviale	19 000 €
TOTAL	19 000 €	TOTAL	19 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le nouveau plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à : solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants.
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le nouveau plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à : solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
 - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants.
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 9/ Votants : 14 (dont 5 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Usseil (19) au titre
du contrôle de légalité le 15.04.22
Et qu'elle a été affichée le 15.04.22*



REÇU LE
15 AVR. 2022
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)